

Communiqué de presse

Maurice Leroy intervient auprès du Ministre Estrosi pour le développement économique de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay

A l'occasion de la venue en Loir-et-Cher de Christian Estrosi le 4 mars 2006 Ministre délégué à l'aménagement du territoire, Maurice Leroy, Vice-président de l'Assemblée nationale, Président du Conseil général de Loir-et-Cher, avait plaidé pour le maintien des « aides publiques à finalité régionale aux entreprises » dans l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay.

En mars dernier, Maurice Leroy a saisi par courrier le ministre Estrosi pour attirer son attention sur la situation économique de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay. Son objectif : pérenniser dans ce secteur fragile, les aides liées au contrat de site, aux zonages prime d'aménagement du territoire (PAT) Industrie et objectif 2 européen. En effet, ces aides sont actuellement renégociées pour la période 2007-2013. Maurice Leroy estime que l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay doit encore être soutenu.

Vous trouverez en pièce jointe le courrier de Maurice Leroy à Christian Estrosi du 2 mars 2006 ainsi que la réponse du Ministre reçue le 13 avril.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr



LE PRÉSIDENT
Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Blois, le 1^{er} MAR 2006

cher Monsieur le Ministre, cher Christian,

Je suis très sensible à votre venue dans le Département de Loir-et-Cher où nous sommes heureux de vous accueillir, et je profite de cette occasion pour vous faire part de mes inquiétudes partagées par Madame Jacqueline GOURAULT, Sénateur, Présidente de l'Association Départementale des Maires et Monsieur Patrice MARTIN-LALANDE, Député et Vice-Président du Conseil Général, concernant l'éligibilité de notre département à la P.A.T Industrie pour les années 2007 - 2013.

En effet, l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay qui bénéficie actuellement d'aides spécifiques liées au contrat de site, aux zonages PAT Industrie et objectif 2 européen, va se trouver fin 2006, privé de soutiens particuliers alors qu'une nouvelle dynamique émerge seulement après les licenciements massifs entraînés par la fermeture de Matra automobile à Romorantin et la réduction de l'activité du secteur de la défense à Salbris.

De plus, ce territoire se caractérise par une prépondérance du secteur industriel notamment de la filière automobile, associée à la faiblesse du niveau de qualification des actifs ce qui accentue encore davantage sa fragilité dans un contexte de mondialisation économique et sociale.

L'analyse que vous trouverez jointe, démontre la nécessité pour l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay, de bénéficier tout au moins des aides au titre du soutien transitoire.

Je vous remercie de l'attention toute particulière que vous voudrez bien porter à ma requête et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Je compte beaucoup sur toi et ton soutien.
En Amitié

Maurice LEROY

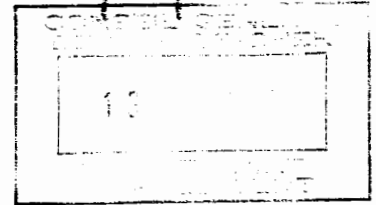
Monsieur Christian ESTROSI
Ministre délégué à l'Aménagement du Territoire
1 bis, place des Saussaies

75008 PARIS



Liberté • Egalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Paris, le 06 AVR. 2006

CAB/CP : 44812/1

Monsieur le Président,

Jac Mauric

Vous avez bien voulu me faire part du souhait que vous formulez conjointement avec Mme Jacqueline GOURAULT, Sénateur et Présidente de l'Association départementale des Maires, et M. Patrice MARTIN-LALANDE, Député et Vice-Président du Conseil Général, afin que l'arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY bénéficie d'un soutien transitoire au titre des aides à finalité régionale.

Comme vous le savez, le CIACT du 6 mars dernier a annoncé la répartition des quotas de population par région. Le quota de population alloué à la région Centre a été fixé à 453 000 habitants, dont 354 000 au titre du zonage nominal et 99 000 au titre du zonage transitoire.

Le Préfet de région dispose jusqu'au 7 avril 2006 pour élaborer leur proposition de zonage, après concertation avec les partenaires régionaux.

Soyez assuré que j'ai pris bonne note des difficultés de l'arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY que vous avez bien voulu porter à mon attention. Dans ce contexte, je tiens à vous informer que j'ai demandé au Préfet de la région Centre, compte tenu de l'enveloppe disponible, d'examiner avec la plus grande attention votre demande afin d'inclure, dans le zonage transitoire, les communes de cet arrondissement qui connaissent le plus de difficultés, et qui sont le plus susceptibles d'avoir recours à un soutien accru aux entreprises. Le Préfet m'a indiqué qu'il vous faisait parvenir un projet en ce sens.

Par ailleurs, je tiens à souligner que le Gouvernement a décidé de conserver une réserve nationale de 430 000 habitants, qui permettra de faire face aux sinistres ultérieurs en dehors des territoires initialement zonés.

En espérant avoir répondu à vos préoccupations, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments fidèles et dévoués.

Bien amicalement

Christian ESTROSI

Monsieur Maurice LEROY
Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Député de Loir-et-Cher
Président du Conseil Général